



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE DE
L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER**

RÉGION HAUTS DE FRANCE

SESSION 2021

I. Composition du jury

La composition du jury est fixé par arrêté préfectoral du 16 juin 2021 :

Présidente :

-Mme Jamila AJUAU, cheffe du bureau de la planification RH et des rémunérations du secrétariat général commun départemental du Nord.

Vice-président :

-M. Denis DAVID, adjoint à la cheffe du bureau de la planification RH et des rémunérations du secrétariat général commun départemental du Nord.

Membres du jury :

-M. Adam BAH, adjoint au chef du bureau recrutement et de la formation du secrétariat général pour l'administration du Ministère de l'Intérieur de la zone Nord,

-M. Johann CORNU, chef du service ressources humaines du secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais,

-Mme Emilie DELLIAUX, adjointe au chef du bureau des finances de la préfecture du Nord,

-M. Guillaume DUCARNE, chef du bureau de gestion des carrières du secrétariat général commun départemental du Nord,

-Mme Corinne ELEKAN, conseillère mobilité et carrières du secrétariat général commun départemental du Nord,

-M. Billy GUERIN, adjoint au chef du bureau de l'intercommunalité et des finances locales de la préfecture du Nord,

-M. Anthony LALLEMAND, adjoint au chef du bureau du contentieux et du droit des étrangers de la préfecture du Nord,

-M. Martial LALLEMENT, chef du bureau des affaires territoriales de la préfecture du Nord,

-Mme Béatrice LEFORT, cheffe de la division administrative de la direction interrégionale de la police judiciaire de Lille,

-Mme Evelise LOYER, conseillère emploi au sein de la région de gendarmerie des Hauts-de-France,

-Mme Ilham MATTOUCHE, cheffe de la section de l'immigration familiale de la préfecture du Nord,

-Mme Stéphanie NACKAERTS, adjointe au chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Nord,

-M. Antoine PALIER, chef du bureau des affaires médiales du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Nord,

-M. Pierre VROMAINE, assistant du contentieux au tribunal administratif d'Amiens.

II. Modalités du concours

(1) Textes de références

Les épreuves sont fixées par l'arrêté ministériel du 17 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs de principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Le nombre et la répartition des postes au titre de l'année 2021 est fixé par arrêté ministériel du 2 mars 2021.

L'ouverture du concours externe et du concours interne pour la région Haut-de-France est fixé par l'arrêté préfectoral du 9 février 2021.

(2) Conditions d'accès

Les concours externes et internes pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer sont ouverts aux candidats des deux sexes remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes requises pour accéder aux emplois publics de l'État :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouir de ses droits civiques (pour les communautaires dans l'État dont ils sont ressortissants) ;
- se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n°2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national (pour les communautaires dans l'État dont ils sont ressortissants) ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Le concours externe d'adjoint administratif principal de 2ème classe est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition de diplôme.

Le concours interne est ouvert aux agents en activité, en détachement ou en congé parental.

Fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de L'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins une année de services civils effectifs.

Les agents non titulaires doivent nécessairement être sous contrat avec la fonction publique lors des épreuves écrites soit au 6 mai 2021.

(3) Calendrier

L'inscription s'est effectuée par voie électronique ou postale du 16 février au 16 mars 2021.

Les épreuves écrites ont eu lieu le 6 mai 2021.

Les épreuves orales se sont déroulées du 28 juin au 2 juillet 2021.

III. Nature des épreuves

(1) Épreuves d'admissibilité

(a) Externe

- Une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et à son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte. (Durée 1h30 – Coefficient 3)
- Une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques. Le programme de cette épreuve figurait en annexe 4 du guide d'inscription. (Durée 1h30 – Coefficient 3)

(b) Interne

Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de 5 pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats. (Durée 1h30 – Coefficient 3)

(2) Épreuve d'admission

L'épreuve consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être également évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique (tableur, un traitement de texte). Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.

(Durée 30 minutes – Coefficient 4)

IV. Statistiques

(1) Les données générales

Le nombre de poste des concours externes et internes autorisés au titre de l'année 2021 sont répartis comme suit :

	TOTAL	Préfecture	Police	Gendarmerie	Juridiction administrative	SGAMI
EXTERNE	28	11	14	1	1	1
INTERNE	21	5	15	0	0	1

Les données de l'épreuve d'admissibilité :

	Candidats inscrits	Candidats présents		Candidats admissibles	
		Nombres	% présents	Nombres	% admissibles
EXTERNE	770	433	56,00 %	140	32,00 %
INTERNE	124	70	56,00 %	50	71,00 %

Les données de l'épreuve d'admission :

	Candidats convoqués	Candidats présents		Candidats admis	
		Nombres	% présents	Nombre	% admis
EXTERNE	140	126	90 %	28	22 %
INTERNE	50	49	98 %	21	43 %

(2) Notation

(a) Épreuve d'admissibilité

CONCOURS EXTERNE					
Type d'épreuve	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Moyenne	Moyenne globale	Seuil d'admissibilité
Explication de texte	18,5	2	10,49	10,2	11,5
Questions à réponses courte	18,25	3,88	9,88		

CONCOURS INTERNE				
Rédaction d'une note administrative	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Moyenne	Seuil d'admissibilité
	15,5	1,5	8,95	10,5

(b) Épreuve d'admission

	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Moyenne	Seuil d'admission
EXTERNE	19	2	11,65	13,86
INTERNE	19	5	11,78	12,71

V. Appréciation des membres du jury

(1) Épreuves d'admissibilité du concours externe

Concernant l'épreuve n°1 (explication de texte) : les candidats ont globalement compris le sujet. Les correcteurs évoquent cependant un manque d'attention sur les questions posées : les candidats ont régulièrement inversé les réponses à deux questions. Il est nécessaire de faire attention au sens de la question et au type de réponse attendue (réponses chiffrées, évolution chronologique ou statistique).

De plus, les correcteurs déplorent un nombre de fautes important sur certaines copies et un manque de relecture.

Concernant l'épreuve n°2 (questions à réponses courtes) : la majorité des candidats ont obtenus un bon résultat sur la partie français, cependant la partie mathématique vient faire baisser la note générale. La partie mathématique d'un grand nombre de copie était à peine complétée.

Il est vivement conseillé aux candidats de réviser le programme de cette épreuve indiqué dans le guide d'inscription.

(2) Épreuve d'admissibilité du concours interne

Une majorité des candidats n'a pas pris en compte le fait qu'un format mail était demandé. Ils ont donc rédigé sous format de lettre administrative.

Plusieurs copies ne comprenaient pas de plan et les correcteurs ont constaté un manque de structure globale.

Malgré tout, une majorité des copies reprenaient l'ensemble des éléments de réponses attendus.

Les notes les plus basses correspondent souvent aux candidats qui ont centré leur rédaction sur un seul élément de réponse.

Il est conseillé aux candidats de revoir la méthodologie de la note administrative afin de structurer leur rédaction.

(3) Épreuve d'admission

L'épreuve d'admission se déroule en 2 étapes :

- Préparation d'une mise en situation (10 minutes)*
- Entretien avec le jury (20 minutes)

*En raison de l'épidémie de la covid 19 et afin de limiter les potentiels contaminations, l'épreuve informatique n'a pu avoir lieu. Afin de remplacer cette épreuve, une mise en situation professionnelle est proposée aux candidats.

(a) Préparation de la mise en situation

Les candidats disposent de 10 minutes pour s'imprégner de la mise en situation professionnelle qui leur est distribuée et pour trouver les solutions adaptées.

Il s'agit d'évaluer les savoirs être et savoirs faire du candidat face à une situation donnée. Il est souvent fait appel au bon sens du candidat et il n'y a pas de « bonnes réponses » attendues.

(b) Entretien avec le jury

- Mise en situation

Les candidats disposent de 5 minutes devant les membres du jury pour exposer leurs retours sur les mises en situation. Elles ont globalement bien été maîtrisées par les candidats. Ils ont fait preuve de logique et ont pris un certain recul sur les mises en situations proposées, ce qui a permis d'aller plus loin dans l'exercice et de conforter les impressions du jury.

Pour certains candidats, un manque de positionnement a été relevé.

- Présentation

La présentation de cinq minutes qui consiste en un exposé du parcours professionnel est rarement préparée. Très peu de candidats exploitent ce temps de présentation pour mettre en avant leurs parcours professionnels et leurs motivations.

Les membres de jurys ont constaté qu'un nombre important de candidat était en reconversion professionnelle suite à la crise sanitaire, recherchant plutôt de la stabilité et ne révélant pas forcément un grand enthousiasme à intégrer la fonction publique. Le concours d'adjoints administratifs principal de 2ème classe se présente plutôt comme une solution « de secours ».

Certains candidats évoquent également la recherche d'un certain équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Le niveau étant très hétérogène, d'autres candidats ont exposé une présentation structurée et claire, avec une véritable mise en valeur de leurs compétences, donnant matière à question pour les membres de jury.

- Échanges avec le jury

L'entretien vise à évaluer l'aptitude du candidat sur ses connaissances de l'environnement professionnel ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emploi.

Les membres du jury regrettent un manque de connaissance de l'environnement professionnel futur et un manque de curiosité intellectuelle.

Une grande partie des candidats ne semblent pas avoir fait de recherches sur les missions du ministère de l'intérieur et les périmètres ouverts au recrutement (Préfecture, Police Nationale, Gendarmerie Nationale, Juridictions Administratives et SGAMI). Ce qui témoigne d'un manque de motivation réelle pour intégrer le ministère recruteur.

Certains candidats confondent les trois versants de la fonction publique. De plus, il y a une confusion entre la fonction publique territoriale et la fonction publique d'État.

On remarque également un véritable manque de projection dans les missions d'adjoint administratif. Un trop grand nombre de candidat ont une vision caricaturale des postes ouverts au recrutement (accueil/secrétariat/assistanat).

A contrario, certains candidats témoignent d'un véritable intérêt pour le ministère de l'intérieur et les missions d'adjoints administratifs au sein des périmètres recruteurs.

Il est vivement conseillé aux candidats d'approfondir leur culture administrative pour se présenter à l'épreuve d'admission : culture administrative générale, actualité, les missions du ministère de l'intérieur, les périmètres d'affectation, les droits et obligations du fonctionnaire, les valeurs du service public, les postes d'adjoints administratifs, etc.

Enfin, il est recommandé aux candidats internes de se rapprocher de leurs collègues et des structures d'affectations afin d'améliorer leurs connaissances administratives.